

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2020

° ° °

Le huit juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, M. Dubois, I. Chevalier, C.Gérard, G. Novak

Excusés : H. Fournaise, E. Griffon, V. Panier, F. Servagnat

Secrétaire : M. Dubois

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal des deux dernières réunions de conseil.

AVENANTS CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIR ET D'UNE AIRE DE DETENTE PLACE SAINTE PHILOMENE

Lors des deux dernières réunions du conseil, le projet a été présenté techniquement par l'architecte et financièrement à la suite du vote du budget.

A la suite des études d'avant-projet définitif, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 458 465 € HT en raison des adaptations des données programmatiques, à savoir :

- L'aménagement de la sente de la Victoire (murs de soutènement, revêtement de sol et éclairage).
- La réfection des murs en moellons.
- Mise en place d'un bardage en bois sur les façades du niveau -1 de la coopérative.
- Les amenées électriques et AEP pour le futur local.
- La mise en valeur d'une portion de l'ancienne cave sous voirie découverte après la démolition de la maison.
- La création d'un mur de soutènement entre la rue du Clos Bénard et l'espace de jeux.

Aussi, la rémunération du Maître d'œuvre est arrêtée à 28 883,29 € HT, soit 34 659,94 € TTC, et celle de l'assistant Maître d'ouvrage à 16 321,35 € HT, soit 19 585,62 € TTC

L'avenant n°1 s'élève donc à 4 383,29 € HT (5 259,95 € TTC) pour le Maître d'œuvre et à 2 471,35 € HT (2 965,52 € TTC) pour l'Assistant Maître d'Ouvrage.

Le conseil donne son accord sur ces deux avenants.

POURSUITE DE LA PROCEDURE :

Le Maire informe le conseil que l'annonce du marché à procédure adaptée de ce projet a été publiée le 30 Juin 2020. Il en donne lecture.

Les réponses devront être adressées pour le début septembre, puis analysées et étudiées par une commission d'examen du MAPA.

Celle-ci sera composée du Maire, des deux adjoints, et de deux conseillers : Christine Gérard et Mathieu Dubois.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES IMPOTS :

Le Maire explique qu'à l'issue des élections municipales, il y a lieu de renouveler la composition de la commission des impôts. La commune comportant moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat es la même que celle du mandat de conseiller municipal.

L'administration demande de communiquer une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Après discussion, le conseil propose les noms suivants :

Claude Moreaux, Dominique Mareigner, Isabelle Chevalier, Mathieu Dubois, Hervé Fournaise, Christine Gérard, Eloi Griffon, Gérard Novak, Vincent Panier, Françoise Servagnat, Jean-Luc Cachet, Nicole Bach, Geneviève Ittelet, Evelyne Leblanc, Jean Paul Berthélémy, Christian Dégenne, Michel Biolo, Nathalie Morin, Micheline Framboisier, Frédéric Lévêque, Nicole Denis, Christophe Possémé, Arthur Bénard, Dominique Huée.

ARRIVEE DE LA FIBRE :

Le Maire indique qu'il a pris contact avec le responsable des relations collectivités locales de Losange, la société chargée de l'aménagement de la fibre à Vandeuil. Celui-ci lui a confirmé qu'il était déjà possible de choisir un opérateur et qu'il était souhaitable que le Maire centralise toutes les questions que les habitants se posent pour y répondre collectivement.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.losange-fibre.fr

MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le Maire remercie Isabelle Chevalier d'avoir accepté la mission de mise à jour du site internet de Vandeuil. A cette date, elle a déjà actualisé les informations disponibles concernant les diverses rubriques.

Le Maire insiste pour que les conseillers informent les habitants que la grande majorité des questions posées en mairie trouvent réponse sur le site (www.vandeuil.fr).